

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 DÉCEMBRE

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 4°
Ce matin, à 8 h.		+ 5°
Midi,	760 ^{m/m}	+ 11°
Hausse	» ^{m/m}	
Baisse	» ^{m/m}	
Température minima de la nuit		0°

Dépêches d'hier soir

Paris, 20 déc., 4 h. 55 soir.

Des demandes d'autorisation de poursuites viennent d'être déposées à la Chambre contre cinq députés: MM. Rouvier, Jules Roche, Arène, Antonin Proust et Dugué de la Fauconnerie.

Au Sénat, des demandes d'autorisation de poursuites viennent d'être également déposées contre cinq sénateurs: MM. Léon Renault, Albert Grévy, Béral, Thévenet et Devès.

8 heures 7 soir

La Chambre a autorisé les poursuites, par mains levées, contre les cinq députés dont nous avons donné les noms.

MM. Déroutède et Millevoye ont envoyé leurs témoins à M. Clémenceau.

HAVAS.

La nouvelle que des demandes en autorisation de poursuites contre plusieurs sénateurs et députés ont été déposées au Sénat et à la Chambre a été connue au Palais de Justice vers 4 heures de l'après-midi. Elle y a produit une émotion considérable. Parmi les membres du Parlement poursuivis, on remarquait qu'il y avait deux anciens gardes des sceaux, un ancien préfet de police, M. Léon Renault, tous membres du barreau, ainsi que M. Albert Grévy, ancien gouverneur de l'Algérie.

Dans le monde judiciaire, on discutait très vivement la question de savoir si la qualité de ministre, à l'époque où les faits se sont produits, n'entraînerait pas MM. Rouvier, Thévenet et Devès à comparaître devant la Haute-Cour de Justice. L'article 40 du droit constitutionnel dit que la Constitution attribue aux ministres, outre une responsabilité politique, une responsabilité criminelle.

Les ministres peuvent être mis en accusation par la Chambre des députés pour crimes et délits commis dans l'exercice de leurs fonctions. En ce cas, ils seront jugés par le Sénat (art. 42, § 2 de la loi du 16 juillet 1875). Dans le cas où un crime de droit commun aurait été commis par un ministre, mais ne serait pas connexe à l'exercice de son mandat, il relèverait de la juridiction ordinaire.

Mais cette question de droit ne paraît pas d'une utilité pratique, car jamais il ne viendra à l'esprit du Procureur général de diviser en quelque sorte les poursuites et de poursuivre trois des accusés devant la Haute-Cour de Justice tandis que, pour des faits identiques et

connexes, les autres accusés seraient déferés à la Cour d'assises. Il y aurait alors à redouter une contradiction de jugement qu'il est d'usage, en droit, d'éviter à tout prix.

En résumé, les poursuites contre tous les accusés auront lieu devant la Cour d'assises de la Seine.

A LA CHAMBRE

LES POURSUITES

Mardi, 5 heures.

Quelle émotion et quelle agitation dans les couloirs! Les membres du Parlement sont sous le coup d'une double demande de poursuites déposée par le gouvernement au cours de la séance de la Chambre et du Sénat.

MM. Rouvier, Jules Roche, Antonin Proust, Dugué de la Fauconnerie et Emmanuel Arène, députés;

MM. Thévenet, Devès, Albert Grévy, Léon Renault et Béral, sénateurs.

Un vrai bouquet de fleurs.

Il y a quelques jours, M. le président du Conseil Ribot se portait garant à la tribune de l'honorabilité de M. Rouvier, et réclamait avec lui la solidarité de l'honneur.

Il lui a fallu renoncer à couvrir davantage son ancien collègue. L'honorable M. Rouvier sera poursuivi. Hélas! la politique a de bien dures nécessités.

La lecture de la demande de poursuites a été accueillie par la Chambre avec stupeur. Et dans la salle de la Paix on voit circuler des figures soucieuses qui semblent méditer la terrible parole:

Hodie tibi cras mihi.

Le gouvernement a été contraint de marcher; quand donc lui sera-t-il permis de s'arrêter?

Il aura beau regimber, il faudra qu'il marche encore. Le scandale tient bien sa proie. On voulait l'étouffer. Il se venge.

7 h. 05.

M. Rouvier s'étonne de ce coup de théâtre; pourquoi ne l'a-t-on même pas appelé comme témoin?

Il rappelle ses services au parti républicain. Un nom inscrit sur un talon de chèque constitue-t-il une preuve? D'ailleurs le chèque n'a-t-il pas été encaissé par un garçon de recette? M. Rouvier s'étonne qu'on le soupçonne.

M. Rouvier déclare avoir traversé toutes les grandes affaires sans augmenter sa fortune. Il n'a pas eu quelquefois assez de ressources pour défendre la République. Il a fait appel à ses amis. Pour gouverner, il faut de l'argent. Il en a trouvé. Tous les hommes politiques ont fait cela. (Cris: Non! non!)

M. Rouvier ajoute que, s'ils n'avaient pas eu recours à la bourse de leurs amis, les députés de la majorité ne seraient pas députés. On a voulu la vérité, on l'aura. Personnellement, je n'ai pas bénéficié. (Pas un applaudissement.)

M. Rouvier regagne sa place au milieu d'un silence glacial.

Les poursuites sont votées.

M. Déroutède demande à interpellier sur les mesures à prendre contre M. Cornélius Herz au sujet de sa décoration.

7 h. 30.

M. Douville-Maillefeu demande la remise à un mois.

M. Déroutède demande la discussion immédiate.

M. Douville-Maillefeu a son accès de rage habituelle dans les grandes occasions.

M. Déroutède montre que M. Cornélius Herz a eu un appui en M. Clémenceau. (Sensation.)

M. Déroutède explique comment il a connu M. Cornélius Herz.

Il accuse M. Clémenceau d'avoir fait des virements, d'avoir touché de l'argent de Cornélius Herz et, en retour, d'avoir poussé celui-ci dans l'ordre de la Légion d'honneur.

M. Floquet cherche à arrêter l'orateur.

M. Clémenceau. — Laissez-le finir.

M. Déroutède reprend un à un les arguments invoqués par M. Clémenceau devant la Commission d'enquête.

Pourquoi M. Cornélius Herz, dit-il, a-t-il versé 2 millions à la Justice dont il ne retirait rien? Pourquoi? Recherchez maintenant l'origine de sa décoration.

7 h. 45.

M. Clémenceau dit que M. Cornélius Herz a été le commanditaire de la Justice, c'est vrai, mais comment répondre à ces accusations, rancunes boulangistes?

M. Déroutède proteste.

Une voix à gauche. — Rendez les 3 millions que vous avez reçus avec Boulanger.

M. Déroutède. — Nous avons reçu de l'argent d'une duchesse française, et vous d'un juif allemand.

M. Clémenceau déclare être innocent et demande qu'on fasse la preuve. Oui, son journal a reçu l'argent de Cornélius Herz. Il ajoute qu'il a reçu de l'argent mais n'a pas protégé M. Herz pour la Légion d'honneur.

M. Clémenceau termine en disant: « M. Déroutède en a menti. » L'extrême-gauche applaudit.

M. Millevoye s'étonne que M. Clémenceau ait accepté l'argent d'un juif allemand. Il fait l'éloge de Boulanger et termine en reprochant à M. Clémenceau d'avoir été le stipendié d'un étranger. (Bruit.)

M. Bourgeois déclare que toutes les mesures sont prises à l'égard de Cornélius Herz.

8 heures.

M. Mège félicite le gouvernement des arrestations opérées, mais il voudrait savoir à quoi ont servi les 2 millions touchés par M. Cornélius Herz.

Le bruit court qu'une nouvelle demande de poursuites serait en préparation. Aujourd'hui première tournée; demain une seconde!

LES POURSUIVIS

Ajoutons quelques notes aux noms des sénateurs et des députés que le gouvernement signale comme méritant des poursuites criminelles:

M. Béral est un ancien conseiller d'Etat. Il est sénateur du Lot.

M. Devès est un ancien député, ancien ministre de l'agriculture et de la justice. Il est sénateur du Cantal.

M. Albert Grévy est un ancien gouverneur général de l'Algérie. Il est sénateur inamovible.

M. Léon Renault est un ancien préfet de police. Il est sénateur des Alpes-Maritimes.

M. Thévenet est un ancien ministre de la justice. Il est sénateur du Rhône.

M. Emmanuel Arène est député de la Corse.

M. Dugué de la Fauconnerie est député de l'Orne.

M. Antonin Proust est un ancien ministre plénipotentiaire à Athènes, ancien ministre des beaux-arts. Il est député des Deux-Sèvres.

M. Jules Roche est un ancien ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des colonies. Il est député de la Savoie.

M. Rouvier a été sept fois ministre. Il était, il y a quinze jours, ministre des finances. Il est député des Alpes-Maritimes.

UN INCIDENT TRÈS GRAVE

Le bruit se répand que, dans le bureau dont il fait partie, M. Rouvier, après avoir affirmé son innocence, a déclaré que, si la Chambre autorise les poursuites, il montera à la tribune et dévoilera publiquement des secrets politiques où se trouveront compromis plus de soixante députés.

Les fruits de la République

Les tripotages auxquels a donné lieu l'affaire du Panama sollicitent à juste titre les protestations de l'opinion, mais il ne faut pas qu'on oublie que ce n'est là, après tout, qu'un incident parmi tant d'autres, dont a été marquée l'histoire de la République actuelle. Le *Moniteur universel* évoque à ce propos quelques souvenirs:

« Rappelons-nous, en effet, l'interminable série des tripotages républicains. Il y a plus de dix ans, cela commençait par le « coup de la conversion » annoncée la veille à Romans par Gambetta, démentie le lendemain à Paris par le ministre des finances, mais assez tard pour que le coup de bourse eût pu se faire dans l'intervalle. Puis ce fut un député de la gauche grattant son permis de chemin de fer pour en user indûment; puis un autre surpris pendant qu'il trichait au jeu.

« Ce fut ensuite un gouverneur républicain falsifiant les registres du Conseil général de sa colonie; un ancien garde des sceaux, un premier président obligé de descendre de son siège pour se défendre devant la police correctionnelle contre une accusation d'abus de confiance; ce fut la ceinture dorée et le « saucisson » de M. Constans; ce fut la concession des trop fameuses mines de charbon du Tonkin; ce fut l'inoubliable affaire Wilson, l'Elysée transformé en boutique à décorations, le genre du Président de la République battant monnaie avec le ruban rouge et cherchant à se sauver par une substitution de pièce que le filigrane seul put déjouer. »

Le *Moniteur universel* conclut justement:

« Dans le corps foncièrement sain de la France, un virus mortel a été lentement introduit depuis quinze ans. Peu à peu il en est né

un abcès, qui n'a cessé de croître, et maintenant c'est un chancre énorme qui ronge et dévore la substance même de la nation. Ce chancre inguérissable, c'est la République telle que nous l'ont faite les républicains. Où arrêtera-t-il ses ravages, si la France ne se décide pas à lui appliquer le seul procédé efficace : l'extirpation ? »

INFORMATIONS

TANT PIS POUR EUX !

Le *Siècle* donne aux malheureuses victimes du Panama cette consolation :

- « Ils sont 400,000 porteurs de titres du Panama. Soit.
- » Ils sont intéressants. Soit.
- » Mais cependant ils n'ont à s'en prendre qu'à leur propre imprudence.
- » Ils ont espéré gagner beaucoup, ils ont perdu. C'est le sort de toutes les opérations aléatoires. »

Le *Siècle* aurait voulu sans doute que chacun des porteurs de titres allât s'informer, à Panama, de la valeur de l'entreprise à laquelle il apportait son argent.

Nous croyons, nous, que c'était au gouvernement à éclairer le pays.

Or, non seulement il n'a pas cherché à l'éclairer, mais il s'est évertué à le tromper.

Dans quel but ? C'est ce que l'enquête ouverte sur les tripotages panamistes découvrirait peut-être.

Accuser d'imprudence les victimes d'une entreprise patronnée par des ministres, des députés, des sénateurs républicains payés pour cela, c'est joindre le cynisme à la cruauté.

M. Pierre Richard va déposer une proposition interdisant aux membres de la Légion d'honneur, aux titulaires, titulaires honoraires ou anciens titulaires de fonctions ou de mandats publics de se servir de leur titre pour patronner des entreprises financières, industrielles ou commerciales.

M. EIFFEL EN FUITE

D'après la *Cocarde*, on affirme que M. Eiffel est en fuite depuis dimanche.

LE CAS DE M. DRUMONT

Depuis quelque temps, on faisait courir tous les deux jours le bruit que M. Drumont allait être mis en liberté.

Le prisonnier de Sainte-Pélagie, impatienté par l'agaçante répétition de cette fausse nouvelle, vient d'écrire au Président de la République afin de mettre un terme à la mystification dont il est victime ainsi que les siens.

Sa lettre se termine par cette déclaration très catégorique :

« Je suis, vous le savez, Monsieur le Prési-

dent, un homme de modération et d'étude, mais je dois vous dire franchement que je ne répondrais à une grâce qui me serait accordée après ce qui s'est passé depuis quelques jours, que par des attaques violentes contre les ministres sans dignité, les plaisantins de bas étage qui se sont fait un jeu de ceux qui m'aiment. »

M. Trautmann, l'employé à l'arsenal de Brest qui s'était enfui récemment avec des documents officiels, a été arrêté à Paris.

Le ministère de la marine fait savoir que les papiers trouvés en la possession de Trautmann n'ont aucune importance et ne sont pas de nature à le compromettre.

Il n'est par conséquent aucunement coupable.

On annonce que l'ordre est complètement rétabli à l'École polytechnique. Les deux élèves qui, par mesure disciplinaire, avaient été envoyés dans un régiment, ont été rappelés sur la demande du général Gebhart, commandant l'École, qui, en outre, a levé toutes les punitions.

LES SCANDALES ITALIENS

On écrit de Rome, 20 décembre :

« La vigoureuse et moralisatrice campagne menée par la presse française indépendante, à propos des scandales du Panama, semble devoir aussi porter ses fruits en Italie.

» Après les vacances de Noël et du Jour de l'An, la Chambre aura à discuter un projet de loi relatif aux banques d'émission qui demandent le renouvellement de leur privilège. A cette occasion, un des nouveaux députés que les dernières élections générales ont amenés à Montecitorio développera une interpellation sensationnelle.

» Ce député possède une copie du fameux rapport que le sénateur Aloisi fit sur ces banques et dans lequel se trouvaient consignés les résultats de l'enquête qu'il avait été chargé de diriger comme délégué de la Commission parlementaire.

» Pour des raisons faciles à comprendre, ce rapport ne fut jamais publié ; mais le député en question se propose d'en donner lecture à la Chambre.

» Ce document est, paraît-il, singulièrement édifiant. On y verra comment le gouvernement d'alors puisa dans les caisses des banques d'émission pour acheter des consciences et enlever le vote des fameuses conventions de chemins de fer.

» On y verra aussi que, sur les six banques d'émission, deux ont mis en circulation des billets représentant une somme de trois millions environ de plus qu'elles n'avaient le droit d'en émettre.

» Mais voici qui serait un comble : une au-

tre banque d'émission aurait eu des matrices à double file, si bien qu'on se serait trouvé en présence de deux séries entières de billets imprimés en double !

» Des ministres, des sénateurs, des députés, de hauts fonctionnaires seraient, assure-t-on, compromis dans cette grave affaire.

» Il nous reste à souhaiter que la presse italienne, imitant le courageux exemple donné en ce moment par le journalisme français indépendant, soutienne le vaillant député qui, à Montecitorio, va divulguer les scandales des Banques d'émission.

» Là aussi, comme dans l'affaire du Panama, il faut que la lumière se fasse ! Il faut que corrupteurs et corrompus soient sévèrement punis ! »

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

M. Vinsonneau n'est plus maire de Saumur.

MM. Galbrun et Poidevin ont donné leur démission d'adjoints au maire.

Comme conséquence, la séance annoncée pour hier soir n'a pas eu lieu et est reportée à une date ultérieure — nécessairement.

M. Mauriceau-Delaunay, élu dimanche juge suppléant au Tribunal de Commerce de Saumur, nous adresse la lettre suivante :

« Saumur, 20 décembre 1892.

» Monsieur le Rédacteur,

» Je vous demande la permission de me servir de votre estimable journal pour remercier les électeurs qui ont fait surgir et triompher ma candidature au Tribunal de Commerce.

» Ils l'ont fait dans un esprit de justice et de protestation que tout le monde a compris.

» Je leur en suis d'autant plus reconnaissant qu'ils ont dû, comme moi, éprouver le regret de sacrifier l'un des deux honorables candidats concurrents qui n'avaient pas démerité, comme on l'a dit justement.

» Je vous remercie, Monsieur le Rédacteur, du concours bienveillant que vous m'avez prêté et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments bien dévoués.

» MAURICEAU-DELAUNAY. »

Nous apprenons qu'un accident est arrivé hier soir, à 9 heures, au poste principal de distribution de lumière électrique. Nous croyons savoir que quelques-uns des clients de l'usine vont être ce soir privés de lumière électrique, mais cet accident sera promptement réparé.

L'adjudication du droit de pêche

Lundi, on a mis en adjudication, à la Préfecture, le droit de pêche dans la Loire, pen-

dant six années consécutives, à partir du 1^{er} janvier 1893.

Il y a quatorze lots. Voici la désignation des deux premiers :

1. De la limite amont du département de Maine-et-Loire aux ponts de Saumur. Mise à prix, 4,500 fr. — Ce lot a été adjugé à M. Cristal, à Paray, au prix de 2,525 fr.

2. Des ponts de Saumur au kil. 521, rive gauche, et au kil. 22, rive droite. Mise à prix, 4,200 fr. — Ce lot a été adjugé pour 4,450 fr. à M. Laroche, à Saumur.

En 1886, les adjudications avaient atteint le chiffre total de 23,675 fr. ; elles ne s'élevèrent cette année qu'à 48,540 fr. pour les quatorze lots, d'où une différence de 5,435 fr.

CONGÉ DU JOUR DE L'AN

Le premier jour de l'année 1893 étant un dimanche, le congé réglementaire pour les écoles communales se bornerait au lundi 2 janvier. L'inspecteur d'académie y ajoute le samedi 31 décembre.

PRIMES A LA CULTURE DU LIN ET DU CHANVRE

Dans le rapport adressé à M. le ministre de l'agriculture, relatif à la fixation de la prime à accorder aux cultivateurs de lin et de chanvre en 1892, en exécution de la loi du 13 janvier 1892, nous trouvons le Maine-et-Loire, dont la superficie totale ayant droit à la prime est de 2,885 hectares 30 ares 78 centiares, indiqué pour une prime de 304,660 fr. 63, ce qui donne 132 fr. par hectare.

Notre département n'est dépassé que par la Sarthe, avec une superficie totale de 5,345 h. 73 a., avec prime de 705,636 fr., dans la liste de 51 départements compris dans le rapport.

UNE JUSTE DEMANDE

Les journaux d'Angers publient la pétition suivante déposée dans leurs bureaux, et ils font appel à leurs concitoyens pour qu'ils viennent la signer.

A Saumur, les habitants pourraient bien adresser la même supplique à leurs édiles. Ici comme à Angers, les besoins et le droit sont les mêmes pour tous.

A Monsieur le Maire, à Messieurs les Adjoints et à Messieurs les Conseillers municipaux de la ville d'Angers.

« Messieurs,

» Nous, habitants et contribuables, soussignés :

» Considérant que tous les enfants des classes laborieuses et pauvres de la ville ont un égal droit aux faveurs de la municipalité, puisque tous les parents et toutes les familles, sans exception, supportent les charges publiques ;

» Vous demandons de faire bénéficier des secours en nature (*aliments et vêtements*) votés par le Conseil, tous les élèves — indistincte-

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

Si Léonce eût éprouvé pour Suzanne une de ces affections égoïstes auxquels rien n'échappe parce qu'elles veulent profiter de tout, il aurait certainement remarqué le fugitif rayon de bonheur qui illumina le visage de mademoiselle d'Estouville pendant qu'il lui apprenait, sans le vouloir, que son affection pour Étéonore n'était pas de celles qui se sentent la puissance de faire tout oublier ; mais comme il était trop pur pour être pénétrant, et trop désintéressé pour être habile, il ne vit rien, et Suzanne n'eut pas le temps de se rendre compte du mauvais sentiment qui s'était glissé à son insu dans son cœur. C'est en devinant les femmes qu'on les fait rougir, et quand la dissimulation, qui est une de leurs forces, leur devient inutile, leur dignité est bien près de les abandonner.

— Si vous saviez comme M. Loubert a été bon pour moi la dernière fois que je l'ai vu !

reprit Suzanne après quelques instants de silence. Je tremblais en venant m'adresser à lui, car je le croyais insensible ; eh bien ! il s'est chargé d'une affaire que le n'aurais pas su arranger moi-même, et il a poussé la bonté jusqu'à m'avancer quelque argent dont j'avais besoin.

— Je lui enverrais bien le bonheur qu'il a dû avoir à vous obliger, si je ne savais pas que c'est le dernier qu'il ait goûté dans ce monde. Sa mort a été presque subite.

— C'est horrible à penser ! dit Suzanne. Je l'ai laissé plein de vie à cette place où vous êtes, et je vous retrouve portant son deuil ! Ah ! monsieur Léonce, l'absence est le commencement de la mort ! je ne l'ai jamais plus cruellement senti qu'en ce moment !

— Et cependant vous me défendez de rassurer vos amis, si malheureux par votre départ ! et quand vous aurez refermé cette porte, il me sera interdit de chercher à connaître votre destinée ! vous pourrez mourir sans que je le sache, ou courir des dangers sans que je puisse voler à votre secours ! Ah ! ne voudriez-vous pas du moins consentir à me révéler le lieu de votre retraite ? Je renfermerais ce secret dans mon cœur avec mes plus mysté-

rieuses pensées ! Je ne chercherais pas à vous revoir ! je ne succomberais pas à la tentation de vous écrire ! mais si un pressentiment me disait que vous avez besoin de moi, je saurais du moins où mes consolations devraient aller vous trouver !

— Ne demandez pas cela, monsieur, car il m'est cruel de vous refuser, et si je ne vous refusais pas, je manquerais à tous mes devoirs. Ma vie va être bien pénible, nul ne le sait mieux que moi, mais cet isolement qui vous effraie et qui m'afflige, est peut-être ce qui pouvait m'arriver de moins triste dans ma position. Songez donc que ma place n'est marquée dans aucune famille ; que cette amie, qui m'avait priée de vivre auprès d'elle, aura tôt ou tard des affections qui rendraient ma présence importune, ou des liens qui l'obligeraient à briser ceux qui nous unissaient il y a peu de jours. Je ne veux me plaindre de personne ici, mais je dois me consacrer au seul parent qui me reste, parce que je suis tout pour lui. Je ne manquerai à aucun de mes amis, comme je lui manquerais si j'avais la lâcheté de l'abandonner, et j'en arriverais là peut-être, si je ne rompais pas sans retour avec tout le monde. Oh ! dites-moi que j'ai

raison ! s'il est vrai, comme vous me l'affirmez tout à l'heure, que je vous aie fait un peu de bien par mes exemples, faites-m'en à votre tour par vos conseils ! Donnez du courage à celle que votre mère nommait sa fille, mais à qui Dieu a refusé la joie de naître votre sœur ! ne m'accusez pas d'être ingrate, je vous en conjure ! ne me répétez pas surtout que ma résolution brisera d'autres cœurs que le mien ! ne me faites pas croire, en me demandant ce que je ne puis accorder, que Dieu, qui m'avait soutenue jusqu'à ce jour, m'a abandonnée au moment où son appui m'était le plus nécessaire ! Encore un mot, monsieur, dites à l'amie de votre mère ce que vous feriez à sa place.

— Tout ce que vous faites, mademoiselle ! s'écria Léonce avec un enthousiasme rempli de tendresse, et si la force me manquait, je m'adresserais à vous comme vous vous adressez à moi. Suivez vos nobles inspirations, et puissez du courage dans la pensée consolante que vous serez approuvée dans cette conduite, même par ceux qu'elle affligera le plus. Vous m'avez promis de vous confier à moi si jamais mon dévouement vous devenait nécessaire, je ne vous en demande pas davantage, et je vous

ment, — garçons et filles, — des écoles primaires congréganistes aussi bien que des laïques.

» A égal besoin et à égale indigence, égal secours et égale assistance. »

Le nouvel Evêque d'Angers

Voici la lettre qu'a reçue le *Journal de Maine-et-Loire* et que nous reproduisons sous toutes réserves et à titre d'information :

« Nancy, 16 décembre.

» Les journaux annoncent que M. l'abbé Mathieu, curé de l'une des paroisses de la ville de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle) et chanoine honoraire de Nancy, est nommé évêque d'Angers.

» Félicitez vous de ce choix.

» M^{gr} Freppel sera remplacé, comme il le méritait, par un érudit et par un esprit éclairé; le nouveau prélat est aussi renommé ici pour la large tolérance de ses opinions, son caractère conciliant, son expérience des hommes et une rare modestie.

» J'ai connu l'abbé Mathieu, chef d'études au Petit-Séminaire de Pont-à-Mousson. Que nous étions tous heureux d'être surveillés par ce travailleur méditatif, qui laissait quelque répit à votre juvénile turbulence ! Et durant les promenades, quelles amusantes causeries, où la piquante originalité de son langage semait les fines railleries ! L'apparence froide de sa gaieté en enrichissait la saveur.

» M. l'abbé Mathieu a conquis brillamment ses grades universitaires : sa thèse française de doctorat : *L'Ancien Régime dans la province de Lorraine*, a reçu les applaudissements de juges éminents ; l'Académie française lui a décerné l'une de ses récompenses les plus enviées, et l'Académie Stanislas de Nancy — l'une des plus brillantes Sociétés savantes de province, — ne tarda pas à donner un fauteuil au jeune prêtre.

» Faut-il vous dire cependant que l'indépendance des jugements de l'auteur avait soulevé peut-être certaines susceptibilités dans le monde religieux de notre pays ? Mais les sérieuses études historiques ont fait des progrès depuis cette époque, et je ne crois pas que les conclusions impartiales de M. l'abbé Mathieu retrouveraient aujourd'hui les mêmes critiques : c'est l'éloge de sa science, de sa parfaite loyauté et de l'élevation de son esprit.

» M. l'abbé Mathieu a professé l'histoire au Petit-Séminaire de Pont-à-Mousson, qui garde les traditions de l'illustre et brillante Université que les Jésuites dirigeaient dans cette ville, au temps de l'indépendance lorraine.

» Puis, après un long séjour à Nancy, comme aumônier d'un grand pensionnat de jeunes filles tenu par les Religieuses Dominicaines (1), M. Mathieu est retourné à Pont-à-

(1) Une sœur du nouvel évêque est prieure d'un couvent de Bénédictines, à Saint-Nicolas-de-Port, près Nancy.

Mousson pour y diriger, comme curé, une nombreuse paroisse, — appelée la paroisse des « bouquins », dans le langage populaire, en souvenirs des vieux livres qu'y feuilletaient les étudiants de l'autre siècle ; et son église, — précieux joyaux de l'architecture gothique, — est un vestige des splendeurs de notre Université. M. le curé Mathieu était donc entouré, comme le souhaitait son esprit studieux, des souvenirs de la science et de l'éloquence ; il les retrouvera près de vous, avec la mémoire glorieuse des Lamoricière, des Bourmont, des Falloux et des Freppel.

» Les Lorrains s'attendaient, depuis longtemps, à l'élevation de leur éminent compatriote à un siège épiscopal ; il seront fiers de le voir à Angers, dans un poste de travail et d'honneur.

» Souvenez-vous de la fière devise du chardon lorrain : *Nou inultus premor* ; « qui s'y frotte s'y pique » ; souvenez-vous de cette devise, mais ne vous en effrayez pas : l'écorce en apparence un peu rude de notre nature se fondra vite au rayon de la « douceur angevine », et vous trouverez un cœur ardent au devoir, généreux et fidèle dans le dévouement. — E. S. »

LE MANS. — Un incendie a éclaté lundi matin dans le quartier de la Croix-d'Or. Le feu a détruit un appartement où étaient couchés les deux enfants de la femme Gouault, ménagère, un garçonnet de neuf ans et une petite fille de sept ans ; tous deux ont été brûlés vifs. On attribue ce sinistre à l'imprudence du petit Louis Gouault, qui avait la funeste habitude de fumer la nuit en cachette. C'est en cherchant à allumer une cigarette qu'il aura mis le feu à l'appentis.

L'AGENCE CONSULAIRE

des Etats-Unis d'Amérique étant temporairement supprimée, toutes les communications doivent être adressées au Consulat des Etats-Unis à Nantes, jusqu'à nouvel ordre.

H. DE SALLIER-DUPIN,
Consul des Etats-Unis.

État civil de la ville de Saumur

MARIAGE

Le 20 décembre. — Paul-Charles Jully, employé de commerce, à Paris, a épousé Clémentine Sabon, couturière, à Saumur.

DÉCÈS

Le 20 décembre. — Joséphine-Mélanie Lair, épouse de Auguste Gabillard, lingère, 22 ans, rue Notre-Dame ; — Louise-Renée Aucher, veuve de François Lamiche, journalière, 78 ans, à l'Hospice.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 20 décembre 1892.

La perspective des vacances parlementaires et le découvert formé depuis le commence-

ment du mois motivent la tenue des rentes ; le 3 0/0 reste à 98,90 ; le 4 1/2 à 105,60.

La Rente Italienne cote 93,35 et l'Extérieur 64,19,32.

L'action de la Banque de France s'inscrit à 3,905.

Le Crédit Foncier se maintient à 1,056. La réduction éventuelle du dividende à 35 fr. permettrait de renforcer les provisions et de reporter à l'exercice suivant ce qui assurerait la fixité du dividende. La Banque de Paris est en avance à 682. L'acompte payable sur ce titre en janvier est de 20 fr.

La Société Générale se négocie au comptant à 480. La fixité de son dividende et le classement de son titre sont de bonnes garanties du maintien des cours.

Le Crédit Lyonnais cote 778.

Les obligations Immeubles de France cotent les 3 0/0 399,50 et les 4 0/0 475,50.

Les obligations 5 0/0 du chemin de fer Rock Island-Péoria et Saint-Louis sont en nouvelle avance à 498. Le contrat intervenu entre la Compagnie du Chemin de fer et la Compagnie des houilleries du Mont-Olive, garanti à la Compagnie du Chemin de fer le transport exclusif de tous les charbons extraits, garantie indiscutable qui assure le service des intérêts et de l'amortissement des obligations.

Les Chemins économiques valent 430 fr.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Messimy (Ain), le 23 juin 1891. — Je souffrais depuis plusieurs années de douleurs dans les reins qui m'empêchaient de travailler ; j'avais essayé plusieurs remèdes sans résultat. Une seule boîte de vos **Pilules Suisses** à 1 fr. 50 m'a complètement guéri en moins de huit jours. Je vous autorise à le publier. (Sig. lég.) PIERRE BOULON.

Marché de Saumur du Samedi 17 Décembre

Froment-commerce, l'hectolitre	16 25	Boeuf ou vache, le kil.	1 60
id. balle (moyenne)	15 75	Veuve	1 60
Méteil	—	Mouton	2 40
Seigle	—	Porc	1 60
Orge	10 10	Poulets la couple	4 —
Avoine	9 »	Dindonneaux	14 —
Sarrasin	10 —	Canards	5 —
Haricots blancs	20 —	Oies	10 —
Haricots rouges	20 —	Beurre le kilog.	2 60
Fèves	—	Œufs la douzaine	1 35
Noix	13 —	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	10 —	780 kilog.	110 —
Sel les 100 kil.	15 —	Luzerne	110 —
Son	13 —	Paille	47 —
Pommes de terre, la barrique	10 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	47 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	les 52 kilog. 500	—
id. 2 ^e id. Of. 31 66	—	id. 2 ^e	—
id. 3 ^e id. Of. 28 33	—	id. 3 ^e	—
		Charbon de bois, les	—
		100 kilog.	16 —
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 100 à 115
Champigny	110 à 120
Varrains	100 à 115
Bourgneil	110 à 120
Rastigné	100 à 115
Chinon	100 à 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 80 à 90
Ordinaires, environs de Saumur	70 à 80
Saint-Léger et environs	70 à 75
Varrains et environs	70 à 80
Le Puy-Notre-Dame et environs	60 à 70
La Vienne	60 à 70

Cidre de Bretagne	la barrique 40 à »
Cidre de Normandie	42 à »
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre »
Vinaigre de vin	»

Place du Chardonnet CIRQUE PLÈGE

Représentation tous les jours.

MATINÉES LES JEUDI ET DIMANCHE

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelles, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemault (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

ARTICLES DE LUXE
ARTICLES de Noël et du Jour de l'An
CONFISERIE — MARRONS GLACÉS
BONBONS DE CHOCOLAT, FRUITS GLACÉS
ARTICLES DE LUXE
Toute personne acheteur d'objets de Noël et du Jour de l'An trouvera un choix considérable de haute nouveauté, à des prix exceptionnels de **Bon Marché.**

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

remercie d'avoir compris que je saurais me contenter de cette preuve d'affection... Maintenant, continua-t-il avec plus de calme, dites-moi ce que vous désiriez de M. Loubert, je tâcherai de faire tout ce qu'il aurait fait s'il était encore à cette place.

— Je l'avais prié de faire vendre une inscription de cinquante mille francs sur le grand livre, et de retenir sur le produit de cette vente six mille francs qu'il avait eu la bonté de m'avancer.

— Tout cela a été exécuté ponctuellement, mademoiselle, car j'ai trouvé dans la caisse particulière de mon oncle une somme de quarante-neuf mille cinq cents francs, avec une note qui indiquait que cette somme provient d'un dépôt fait par vous.

— Je lui avais demandé aussi de m'aider à trouver un placement avantageux pour cet argent, mais j'ai renoncé à cette idée, car je puis être obligée d'en disposer d'un moment à l'autre. Je vous prie donc de me le remettre.

— Pensez-vous que ce soit bien sage ?

— Je pense que cela est indispensable.... Toutes mes résolutions ont pour origine des nécessités.

— Cela me suffit. Au surplus, si vous chan-

giez d'avis, vous n'auriez qu'à me le faire savoir, et je trouverais sans doute le moyen de vous procurer un bon emploi de votre petite fortune, en la plaçant dans une industrie sûre et lucrative.

Suzanne leva les yeux au ciel comme pour dire : « Plût à Dieu que j'en fusse là ! » Et Léonce ayant ouvert la caisse de son oncle, y prit le dépôt de mademoiselle d'Estouville, le compta lentement devant elle, et le remit dans ses mains que l'émotion rendait tremblantes.

Suzanne resta immobile, pressant convulsivement le paquet de billets de banque, et ne paraissant pas songer à le faire entrer dans le grand sac qu'elle avait apporté, et au fond duquel elle avait déjà placé les livres demandés par M. d'Estouville. Elle tenait toute sa fortune entre ses doigts crispés, et cependant elle semblait étrangère aux réflexions que cette circonstance aurait dû faire naître dans son esprit. Songeait-elle à la pauvreté qui l'attendait ? Mais alors cette pensée se serait peut-être trahie par un mouvement involontaire, résultat de l'instinct secret de mettre cet argent en sûreté. Lui restait-il quelque demande à faire, et sa fierté hésitait-elle à l'exprimer ? Non, puisqu'elle n'avait pas accepté les offres

de service que Léonce lui avait faites, et qu'elle venait de s'engager à s'adresser à lui dans l'occasion. Une souffrance plus horrible que la crainte du besoin et que les tortures de la fierté déchirait son cœur, jusqu'alors si fort et si désintéressé ! En venant chez M. Loubert, elle s'était préparée à toutes les douleurs, elle avait prévu bien des épreuves, mais elle n'avait pas fait entrer dans ses calculs la possibilité de rencontrer le fiancé d'Éléonore à la place où elle croyait trouver son père.

Son immobilité, son silence, la suspension apparente de toutes ses facultés, étaient les résultats de la plus terrible lutte inférieure qu'elle eût jamais subie. Une voix secrète qu'elle cherchait à ne pas entendre, lui jetait ces énervantes paroles d'espérance qui couvrent le bruit plus faible des résolutions courageuses. Cette voix lui murmurait que Léonce n'aimait pas sa cousine, et lui rappelait qu'il lui avait dit un jour, qu'après sa mère elle était ce qu'il avait de plus cher au monde. Cette conviction et ce souvenir, au moment d'un éternel adieu, étaient deux puissances formidables qu'il fallait vaincre pour avoir la force de s'éloigner.

Vainement elle se retrance les dernières pa-

roles de son père, paroles devenues des ordres ou des prières par le retour imprévu de son oncle ; vainement aussi elle se redit le passé honorable de sa famille, et elle reconnaît qu'une faiblesse qui la détournerait de ses devoirs envers cet oncle, aurait pour résultat immédiat la publicité de la conduite criminelle du chevalier. Ces motifs sont puissants, ils la font hésiter entre deux partis contraires, mais ils ne lui donnent pas encore la force de choisir le plus noble et le plus cruel. Des soupirs gonflent sa poitrine, des larmes vont jaillir de ses yeux, et si d'autres larmes lui répondent, elle sent qu'elle ne sera plus maîtresse de ses résolutions.

Tout à coup les soupçons d'Éléonore lui reviennent à la mémoire ! Elle voit, comme si elle l'avait devant les yeux, sa figure impassible et railleuse ! Elle croit entendre ses sarcasmes amers et ses reproches mérités !

(A suivre).

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 18 Décembre 1892

Versements de 102 déposants (19 nouveaux), 34,977 fr. 06.

Remboursements, 40,847 fr. 36.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 DÉCEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	90 —	Banque de France	3920 —	Nord	1917 50	Compagnie parisienne du Gaz	534 75
3 0/0 amortissable	99 55	Banque d'Escompte	152 50	Orléans	1597 20	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	330 —
4 1/2 1883	105 25	Comptoir national d'Escompte	517 —	Ouest	1092 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	474 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1060 —	Compagnie parisienne du Gaz	1441 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	476 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	—	Crédit Industriel et Commercial	—	Transatlantique	520 —	— fonce. 1883 3 0/0 r. à 500	473 —
— 1865 4 0/0	54 1/2	Crédit Lyonnais	778 —	Canal de Panama	192 50	— fonce. 1885 3 0/0 r. à 500	426 —
— 1869 3 0/0	427 —	Crédit Mobilier	—	Suez	—	— fonce. 1885 3 0/0 r. à 500	473 —
— 1871 3 0/0	417 50	Dépôts et Comptes courants	—	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1875 4 0/0	536 —	Société Générale	480 —	Autrichien 4 0/0 or	—	Est 3 0/0 anc. r. à 500	654 —
— 1876 4 0/0	537 —	Est	942 —	Dette d'Égypte 6 0/0	100 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	—
— 1886 3 0/0	414 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1530 —	Hongrie 4 0/0 or	64 75	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	470 75
		Midi	1346 —	Italie 5 0/0	—	Nord 3 0/0 r. à 500	470 75
				Portugais 4 1/2 1888	151 —	Orléans 3 0/0 r. à 500	473 —
						Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	471 —

Tribunal de Commerce de Saumur

FAILLITE FILLOT

Par jugement du 20 décembre 1892, le Tribunal de Commerce de Saumur a déclaré M. Fillot, marchand de chaussures à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, en état de faillite ouverte provisoirement à ce jour.

M. Doguereau a été nommé juge-commissaire, et M. Doussain syndic provisoire.

SUIVANT ACTE passé devant M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire, le 13 décembre 1892, M. GUSTAVE HUGUES, pharmacien aux Rosiers, a cédé sa pharmacie à M. BALLIN, pharmacien, de Cerizay (Deux-Sèvres).

Les oppositions seront reçues en l'étude de M^e BEAUMONT, notaire.

Etude de M^e ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
Le DIMANCHE 15 JANVIER 1893,
En l'étude dudit M^e Rouget, notaire,

La Belle PROPRIÉTÉ DU HAUT-GRUAIS

Située communes de Langeais et Avrillé, d'une contenance de 102 hectares, dont 80 hectares en bois. Chasse magnifique.

A LOUER

PRÉSENTEMENT
MAISON
Rue Verte, 4
Nouvellement restaurée, avec Remise et Ecurie.
S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

ON DEMANDE, à SAUMUR,
Ouvrier Relieur.
S'adresser, 5, pl. du Marché-Noir.

Francis VOELCKER

Peintre-Photographe de MM. les Officiers de Cavalerie
50, Rue d'Orléans, 50, SAUMUR

Grand Diplôme d'Honneur à l'Exposition Nationale de Tours 1892
Médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze aux Expositions de Paris, Nantes, Saumur, etc.

PORTTRAITS depuis 10 fr. la douzaine.

A partir du 15 décembre 1892

A L'OCCASION DES ÉTRENNES

Il sera offert à titre gracieux un

Splendide Portrait Album

A tout acheteur d'une douzaine de cartes glacées de 20 fr.

Exposition permanente, 50, rue d'Orléans, 50

On opère tous les jours et par tous les temps.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.

Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe à toute heure

Diners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

Américan - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

PÂTISSERIE - CONFISERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Grand choix de Fantaisies et Nouveautés pour NOËL et le jour de l'AN, depuis les prix les plus minimes.

TOUS LES BONBONS
Sont de qualité supérieure

Grande Épicerie Parisienne

IMBERT FILS

33, Rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

RAYON SPÉCIAL DE

CONFISERIE FINE

Fruits glacés

BONBONS

DE CHOCOLAT

DEVINCE

PATÉS

LE FOIE GRAS

Et de GIBIERS truffés

Vins Mousseux depuis 1 franc

Bordeaux — Bourgogne

Cognacs, Rhums et Liqueurs

Toutes les grandes marques

A des prix très modérés.

Marrons glacés, vanillés, 1/2 k. 2,50

Fantaisies pour Etrennes

Coffrets, Bonbonnières, Laques, Porcelaines, Vannerie.

Fantaisies pour Noël

Jésus, Crèches, Bûches, Sabots, Bibelots pour arbres.

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

SAISON D'HIVER

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure